



Départ d'un enfant majeur

Par **Lune**, le **13/04/2009** à **09:29**

Bonjour,

La fille ainée âgée de 18 ans depuis le 18/01/2009 est partie du domicile familial depuis vendredi soir.

Elle a déjà fait de nombreux fugues de courtes durée mais celle fois elle veut se convaincre que nous l'avons mise dehors (ce qui n'est pas le cas).

Elle sèchent une grande partie de ses cours et fait l'objet d'une exclusion temporaire du lycée.

Je ne m'attarderai pas sur l'inquiétude que cela représente pour sa famille car cela n'est pas l'objet du site.

Pourriez vous me dire si, alors qu'elle est majeur, je devrais signalé son départ du domicile familial à la gendarmerie ?

Dans quelle mesure pouvons nous être tenus pour responsable s'il s'avère que pour survivre elle commet des actes de vandalisme (par exemple) ?

D'avance, merci.

Par **ardendu56**, le **13/04/2009** à **19:06**

Lune, bonjour

Votre fille est majeure donc responsable de ses actes. Vous pouvez déclarer sa disparition en laissant une main courante, moralement, cela vous aidera un peu, car la gendarmerie vous répondra qu'elle est majeure et donc libre et responsable.

Bon courage à vous.